



SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE JANVIER 2022

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente

**1790. La Mayenne,
naissance d'un
département** P.2

Les gardes-suisse P.6

**Pourquoi l'ordre du
Mérite est-il bleu ?** P.8

**L'actualité
des ordres** P.10

**L'engagement de
nos membres** P.11

**La vie de notre
association** P.12

**Plan d'action
2021/2022** P.14

**Le comité de
notre section
départementale
ANMONM53** P.15

ÉDITO



Chers compagnons,

Les membres du comité se joignent à moi pour vous souhaiter pour vous, vos familles, une année 2022, riche en joies, en santé, en projets enthousiastes.

Nous vous souhaitons de vivre tous ces petits bonheurs qui font la vie riieuse.

Le philosophe Alain disait : « *l'optimisme est de volonté, le pessimisme est d'humeur* ».

Nous faisons le pari de l'optimisme, le pari de nos retrouvailles, le pari de la convivialité, le pari de la solidarité partagée.

Soyons résolument optimistes.

Je souhaite de tout mon cœur que cet état d'esprit nous habite et nous aide.

Pour 2022, nous avons souhaité réaliser la revue de notre section pour vous présenter nos vœux, et ainsi vous témoigner notre engagement, notre attachement, à être près de vous et vivre ensemble dans l'esprit de notre devise : **Honneur, Solidarité, Mémoire.**

Ne nous oublions pas les uns les autres, restons présents à chacun.

C'est le vœu que je formule avec enthousiasme pour vous tous.

Nos rendez-vous de 2022 :

- Assemblée Générale à la préfecture jeudi 17 mars 2022.
- La remise officielle des brevets à la préfecture avec nos amis de Légion d'honneur.
- Notre déjeuner de printemps : c'est une première.
- La remise de prix du bénévolat.
- Notre conférence annuelle.
- Signature d'une convention de partenariat entre l'ANMONM 53 et la Mission Locale de la Mayenne.

Les occasions de rencontres sont précieuses.

Les membres du comité s'associent à moi pour vous assurer de nos fidèles et amicales pensées, dans l'attente du plaisir de nous retrouver tous.

Françoise Auvinet
Présidente

1790. LA MAYENNE NAISSANCE D'UN DÉPARTEMENT

Par **Cyril DAYDÉ**, directeur des Archives départementales de la Mayenne



Lassay-les-Châteaux

En 2020, l'association des Départements de France (ADF) appelait à commémorer les 230 ans des départements. Un anniversaire qui invitait à se replonger dans l'histoire de notre pays pendant la Révolution.

À la veille de la Révolution, le royaume de France se trouve dans un équilibre social précaire. Le clergé et la noblesse, bien que très minoritaires en nombre, bénéficient de privilèges au détriment du tiers-état, qui représente 97 % de la population. Il faut néanmoins nuancer cette image d'Épinal : un marchand aisé vit alors plus richement

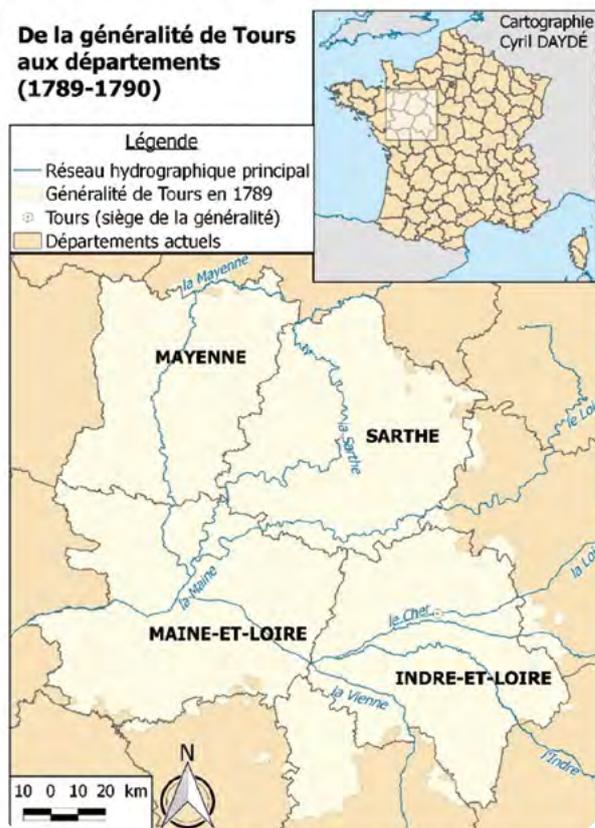
qu'un modeste vicaire ou un petit noble désargenté. De nouveaux impôts, créés à partir du XVII^e siècle pour renflouer des caisses royales régulièrement vides, n'épargnent plus les classes privilégiées, contraignant un nombre croissant de seigneurs à réactiver des droits médiévaux tombés en désuétude pour augmenter leurs revenus et faire face à ces dépenses nouvelles. Cette « réaction féodale » contribue à alimenter le ressentiment à leur égard.

Dans le même temps, le royaume est constitué de quelques dizaines de provinces créées à des époques

différentes, dotées de coutumes variées et rassemblant elles-mêmes une mosaïque de seigneuries aux tailles et aux profils aussi inégaux que possible, fruits d'une histoire millénaire. Un impôt résume à lui seul toutes ces inégalités : la gabelle, l'impôt royal sur le sel. Selon la province où le sel est acheté, le montant de cette taxe varie fortement : entre 1 et 3 £ en Bretagne, 13 dans le Cotentin et 54 dans le reste de la Normandie, 56 à 58 dans le Maine et en Anjou, parmi les plus élevés du royaume. Mais cette situation fait aussi des heureux : les faux-sauniers acquièrent du sel là où il est faiblement taxé pour le revendre – illégalement et donc au péril de leur vie – là où la gabelle est plus forte. Parmi eux, franchissant régulièrement la frontière entre Bretagne et Bas-Maine, un certain Jean Cottereau, dit Chouan ; nous y reviendrons.

En 1788, l'impécuniosité contraint Louis XVI de réunir ses états généraux pour voter des subsides supplémentaires. Au printemps suivant, Versailles voit affluer les 1 200 députés représentants les trois états

De la généralité de Tours aux départements (1789-1790)



(clergé, noblesse, tiers-état) de toutes les provinces. Ils sont rapidement déçus : le roi est peu attentif à leurs requêtes ; il faut dire que son fils aîné, le dauphin Louis, est mort au début du mois de juin. Insatisfaits de cette situation, 300 députés s'engagent à doter le royaume d'une constitution : c'est le fameux Serment du jeu de paume. Les événements s'enchaînent alors, hors de tout contrôle royal et avec les mots d'ordre « liberté et égalité » : les députés abandonnent le motif initial de leur convocation et se constituent en Assemblée nationale, votent au mois d'août l'abolition des privilèges et la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. Un mouvement de panique pousse alors certains paysans à incendier les archives nobiliaires pour empêcher une nouvelle réaction féodale : c'est la Grande Peur. En novembre, ils ôtent à Louis XVI son titre de « roi de France » pour le qualifier de « roi des Français », un changement lourd de sens qui implique la fin de la monarchie de droit divin au profit d'une souveraineté conférée par le peuple.

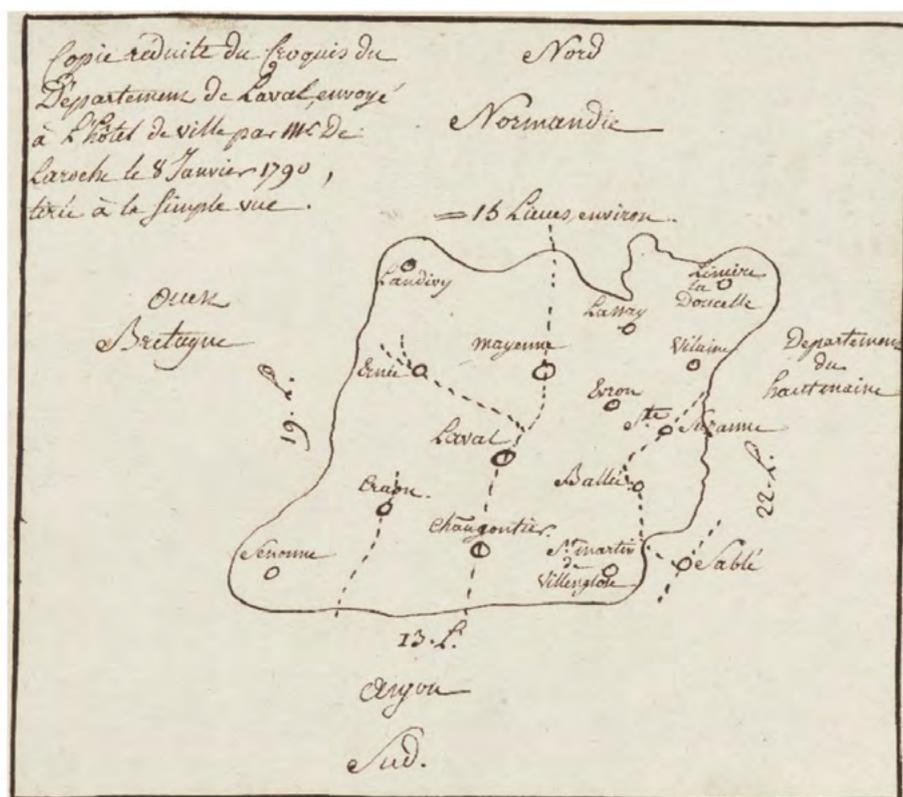
L'activité des Révolutionnaires se poursuit en 1790.

Après avoir supprimé les coutumes provinciales pour unifier et rationaliser le territoire sous une constitution unique, qui reste alors à écrire, encore faut-il le redécouper sur un pied d'égalité. Les critères fixés sont clairs : des « départements » de taille homogène, dont le chef-lieu soit accessible en une journée de voyage au

plus, et qui s'affranchissent des anciens découpages. Malgré ce dernier point, la Bretagne et la Normandie sont découpées en cinq départements chacune. La généralité de Tours compte quant à elle trois provinces dont sont issus les quatre départements suivants : le Maine donne la Mayenne et la Sarthe, l'Anjou donne le Maine-et-Loire, la Touraine donne l'Indre-et-Loire.

Plusieurs remarques complémentaires s'imposent. L'Anjou était si vaste que sa frange septentrionale a été partagée entre la Mayenne (« Mayenne angevine » ou « Haut-Anjou ») et la Sarthe. Le Maine-et-Loire s'est d'ailleurs d'abord appelé « Mayenne-et-Loire » avant de changer de nom quelques années plus tard. La Mayenne est le moins étendu de ces quatre départements. Ses frontières ont été tracées pour des motifs économiques que résume le préfet Louis Harmand en 1811 : « toutes les communes où on cultivait le lin, où [...] on le filait, on le convertissait en toile », par opposition aux terres de chanvre qui l'entouraient. Malgré les prétentions de la ville de Mayenne, Laval fut préférée comme chef-lieu en raison notamment de sa position centrale, décision lourde de conséquences pour la destinée respective de ces deux villes.

De menus échanges de communes ou de terrains furent faits ensuite avec les départements voisins. Le principal : une quinzaine de communes dites « mixtes » entre la





Château de la Grande Courbe

Mayenne et l'Orne, dont le sort ne fut réglé qu'en 1832. Entretemps, la Révolution avait poursuivi son œuvre, donnant aux Mayennais bien des motifs de rancune. La suppression de la gabelle dès l'été 1789 avait privé de leur gagne-pain les faux-sauniers, dont Jean Chouan. La constitution civile du clergé, qui exigeait des clercs qu'ils prêtent serment à la Constitution, entraîna l'exécution de prêtres réfractaires, nombreux dans le Grand Ouest. Enfin, en 1793, la République qui venait d'exécuter Louis XVI accusé de trahison, décrétait une levée en masse destinée à combattre toutes les monarchies d'Europe. Ces diverses raisons concoururent à fédérer les mécontents sous le nom de « Chouannerie », cousine de la « Vendée militaire ». La défaite par les armes à l'aube du XIX^e siècle marqua la fin du mouvement, mais la période qui suivit demeura difficile pour la Mayenne, territoire majoritairement royaliste et catholique en un siècle résolument républicain et laïque. Mais, pour paraphraser Rudyard Kipling, ceci est une autre histoire... ▶



DES COMMIS CHERCHENT DU SEL DE CONTREBANDE DANS UNE MAISON.

Cyril DAYDÉ,

directeur des Archives départementales de la Mayenne

LES GARDES-SUISSES

Par **Hervé GÉROLAMI**, responsable de la commission Prix et Animation de l'ANMONM53

« Ces Gardes-Suisses qui sont devenus choux »,

Il me faut rappeler dès maintenant un épisode largement oublié depuis : Le 7 août 1792, l'ordre officiel vint de détacher à Dieppe un bataillon de 300 Gardes-Suisses pour y assurer le calme menacé par des agitateurs dans le but de calmer le mécontentement provoqué par les premiers décrets de l'Assemblée législative. On annonça urbi et orbi qu'il s'agissait avant tout non pas d'envoyer une troupe qui savait manier le gourdin (emblème du régiment) mais donner ordre à ces gens d'armes de protéger un convoi de vivres devant rentrer à la capitale.

En fait la réalité était tout autre : Le comte d'Artois – colonel général des Suisses – et son entourage essayait de convaincre le roi son Frère – et la Reine – de s'embarquer pour l'Angleterre. Si cela s'accomplissait après la fuite ratée à Varennes le 21 juin 1791, action à laquelle les Suisses étaient totalement étrangers, on serait très heureux que ces soldats puissent aider la famille royale à prendre le bateau en toute sécurité. Le chef de corps le lieutenant de Karrer fait marcher en veau son bataillon muni de son armement, dont ses deux canons et ses fourgons. Cette expression de « marcher en veau » est prise au vocabulaire de la terre puisque les éleveurs qui veulent déplacer leurs troupeaux de vaches rapidement, chargeaient dans un véhicule les petits veaux. Les mères inquiètes suivaient alors la charrette contenant leur progéniture.

La compagnie d'Affry, du régiment de Rueil-Malmaison est pratiquement privée de ses cartouches puisqu'on les réserve aux régiments proches des frontières. En ce début d'août 1792, les forces de l'ordre parisiennes à la disposition du Roi ne représentent qu'un effectif de 950 hommes. Rappelons les faits : Dans la nuit du 8 au 9 août 1792, les unités de Gardes-Suisses de Rueil et de Courbevoie reçoivent l'ordre de se porter aux Tuileries. Le détachement arrive le 9 à trois heures du matin. Dans le même temps, la caserne de Rueil est laissée à la garde du premier sous-lieutenant Antoine de Diesbach de la compagnie des grenadiers de Castella. Il est gravement malade et dispose d'un piquet de quinze hommes. La nuit plus tard, celle du 9 au 10, il entend le tocsin vers Paris. Il s'aperçoit qu'il ne lui est pas possible de défendre la caserne contre une attaque et conseille à ces hommes de se cacher dans les environs et d'y attendre les instructions nécessaires pour rejoindre leur régiment. Bien lui en prit. La Commune de Paris imaginant que les dépôts casernés à Rueil et à Courbevoie allaient à leur tour marcher sur la capitale, envoie troupes et canons pour s'y opposer. A Courbevoie, ils ne trouvent que six Gardes-Suisses malades qui sont égorgés derechef sur leur lit de douleur, on en profite pour défenestrer deux jeunes



fifres, enfants du portier. A Rueil, ils ne trouvent plus personne, le dernier poste de garde s'est éclipse devant l'arrivée de la colonne. Près de 600 personnes sur les 950 présentes aux Tuileries sont massacrées dont 376 Gardes-Suisses tués. Leurs corps sont conservés dans une fosse commune du square Louis XVI, situé Boulevard Hausmann. Il faut ajouter la mort de 156 Gardes-Suisses blessés aux Tuileries qui sont trucidés le 2 septembre à la prison de l'abbaye. Rappelons-nous que ce jour-là Napoléon qui habitait tout à côté – ne pu rien faire contre l'émasculé d'un garde par des mégères au pied de son appartement. Quelques minutes plus tard, il sauva un autre Garde-Suisse du trépas en arrêtant le bras vengeur d'un sans-culotte qui voulait achever le blessé, ces deux scènes le marquèrent à jamais.

Mais qu'est devenu le bataillon à 3 compagnies envoyé en Normandie ?

Arrivé à Dieppe le 15 août, il ne s'est pas laissé piégé en investissant le fort de la ville, non, il campe à l'extérieur sur les hauteurs de Dieppe, et dispose d'une vue d'ensemble sur le port, la forteresse et la ville dont il surveille les entrées et les sorties. Le poste de quinze gardes évanouit dans la nature le 11 août 1792, a été caché, déshabillé et hébergé par la population locale pendant toute la période des recherches. Il est vrai que tout Garde-Suisse plait aux femmes, aux mères comme aux pères de famille ayant des filles à marier. Qu'on en juge : Ils mesurent 1,75 m. au minimum. Ils portent beau, sont élégants et propres ; Le tout est renforcé par le « fameux prestige de l'uniforme ». En plus, ils sont généralement « beaux garçons », savent lire, écrire, compter et surtout ils ne vont pas au cabaret dépenser leurs gains. Autre qualité : les Suisses avant tout sont économes ! Sur les bords de la Seine de Courbevoie à Rueil et jusqu'à Saint Germain en Laye, épouser un garde était une bonne affaire pour les familles. Qu'on en juge : ils bénéficient de l'exemption de taxes sur le vin en provenance des cantons, à la seule exception toutefois de ne pas le vendre à l'intérieur de la barrière de Paris, de

quoi enchanter le beau-père généralement tenancier de gargote. A la maison, ils pratiquent facilement une seconde activité soit d'armurier soit de serrurier soit d'ébéniste et ne rechignent nullement à aider la lavandière à taper le linge qu'elle fut son épouse, pire sa belle-mère ! Enfin, « être chez le roi » augmente le prestige de toute la maisonnée qui se paraît d'honneurs à peu de frais. Mais surtout du fait des capitulations franco-suisse et cet argument comptait plus que tout dans les familles, leur solde était rigoureusement du double de celle des troupes françaises. Ils ont la permission de voyager, de faire du commerce, sont exonérés d'impôt, bénéficient de droits de douane minorés, et pratiquent la religion de leur choix. L'inviolabilité de leur domicile leur est accordée et ils ne peuvent être jugés que par le tribunal de leur Régiment. Utiles au pouvoir en place, ils n'ont pas d'état d'âme pendant le service, leur rôle est le maintien de l'ordre et la protection de ceux qu'ils servent dont la personne du roi et sa famille. Ils sont ainsi attachés à l'exercice du pouvoir que le roi de France représente. Leurs jours sont pourtant comptés. Humbert Gerbier de Werschamp, n'est pas de service ce jour-là, il est resté chez lui ce qui le sauva. Ce médecin militaire est venu en toute hâte à Dieppe le 19 août, pour apprendre aux officiers la terrible nouvelle du massacre des Tuileries. Dès leur arrivée à Dieppe, les officiers ont désigné l'enseigne Wille pour demander des instructions précises aux cantons. Ce bas-officier part le 16 août via la Belgique, les états allemands et arrive à la Diète qui se réunit à Aarau près de Berne. Les cantons vont répondre le 17 septembre par 4 mots aux officiers du bataillon des Gardes stationné à Dieppe : « Faites ce que pourra ». Autrement dit : Dé.... - vous. Suivent les signatures et les sceaux des représentants des 13 cantons. C'est clair, net et précis et vient le temps des licenciements. Les capitaines réunissent leurs hommes et leur proposent trois solutions : La première consiste à rejoindre Rueil en quittant le service du roi – sans indemnité s'entend et prendre parti dans les armées de la République ou simplement rentrer dans leur foyer.

Après un dernier salut à leur drapeau c'est un groupe de 100 Gardes qui donne leurs armes de service à leurs compagnons. Ils retirent leurs parements et retournent leur veste. Cette expression restera célèbre. De rouge, retournée elle devient bleue.

Le second groupe d'une centaine de Gardes également, décide de revenir dans les cantons où ils arrivent une vingtaine de jours plus tard. Leur situation sur place ne sera guère enviable. Leurs familles surprises ne les accueillent pas avec la joie escomptée. Ils sont traités de déserteurs : « On ne quitte pas le service du Roi » – sous entendu de France – et du coup se retrouvant sans ressources, déchus de leur droits et privilèges attachés à leur statut de bourgeois, ils vont directement en prison. Seuls ceux qui sont munis d'une attestation prouvant leur bonne conduite garderont un statut de citoyen.

Le troisième groupe décide de rester en fonction pour défendre ses valeurs et suivre le premier lieutenant Karrer. 293 Gardes-Suisse rescapés du 10 août se sont engagés dans les troupes de l'armée française. Ce fut pour la plupart d'entre eux la manière la plus efficace de s'en sortir, de monter en

grade et d'éviter la prison dans leur patrie. Quel que soit leur choix, tous ont voulu échapper au déshonneur. Une troupe d'élite ne pardonne pas l'échec. Ceux-là furent intégrés dans la Légion Germanique, laquelle fut envoyée au printemps 1793 en Vendée. Ironie du sort : Cette légion germanique sera licenciée après le combat de Saumur du 9 juin 1793 qui vit la défaite des Républicains. Pourquoi ? Elle était commandée par François-Joseph Westermann, le boucher de la Vendée ! Les Suisses ont aussi de la mémoire... Ceux que l'on appelle les rebelles vendéens font prisonniers la plupart des fantassins suisses, lesquels se rallient à eux !

Finalement l'inefficacité des troupes Suisses à Paris pendant la Révolution n'était pas due à la faiblesse des chefs mais à l'absurdité de leur emploi dans le contexte d'alors. Qu'on le veuille ou non, une troupe de soldats aguerris, professionnels, calmes et sûrs comme le sont les Suisses, n'accepte jamais au fond d'elle, l'échec militaire. La déchéance de l'institution royale est mal vécue par des soldats respectueux de l'ordre. Leur regard vis-à-vis de la cour qu'ils fréquentent tous les jours – est plein de reproches, partagé entre ironie et colère. Les mesures prises par la Législative, empirées par la faiblesse du Roi, ont aggravé la fracture. La guerre cet exutoire de la jeunesse bouillonnante est, pour ceux qui ne l'ont jamais faite, une excellente solution. Pour une troupe aguerrie qui a vu de près ce qu'est une campagne militaire avec son lot de souffrances morales et physiques, avec ses blessures, il en est tout autrement. La boue du champ de bataille est loin des tapis des salons. D'un côté la pureté des mots et les effets de style pour un idéal, de l'autre la nudité sordide des premiers cadavres, la panique sous le feu des canons.

La devise des Gardes-Suisse au service de France est « ne vous y frottez-pas » s'appuie graphiquement d'une masse en bois très suggestive pour la défense de l'ordre. Celle des officiers des gardes est la suivante : *Pauci me assequuntur* (Seul un petit nombre me suit). ▀



POURQUOI L'ORDRE DU MÉRITE EST-IL BLEU ?

Par Madame le Professeur **Marie-José MICHEL**, première vice-présidente de l'association nationale des membres du national du mérite professeur émérite des université Sorbonne Paris Cité



Le petit ruban rouge à la boutonnière est encore associé dans les esprits à une décoration prestigieuse, à Napoléon et à la Légion d'honneur. En revanche, le petit ruban bleu, ou la rosette bleue, laissent les non-initiés beaucoup plus perplexes. Mais de quelle décoration s'agit-il donc se demandent la plupart de nos concitoyens ? Car de fait, elle est encore fort méconnue, alors qu'elle existe déjà depuis cinquante-cinq ans environ, et pourtant elle commence à forcer le respect. Tout un chacun la voit à la boutonnière de nos premiers ministres depuis une dizaine d'années déjà.

Mais pourquoi cette couleur a-t-elle été choisie ?

Le choix officiel initial est peu connu, car il fut rapide, presque laconique. Ayant décidé de supprimer la plupart des ordres ministériels jugés trop nombreux, le général de Gaulle, alors président de la République, décida de confier au général Catroux, alors grand Chancelier de la Légion d'honneur, les préparatifs de la création d'un second ordre. Le général Catroux, homme de culture et de tradition, fit le choix du bleu, d'un bleu uni et lumineux (n° 251, selon les normes colorimétriques) qui allait compléter « le rouge feu de la Légion d'honneur ». Restait à convaincre le Président de la République. Ce fut chose aisée, car son adhésion fut immédiate : « Nous avons deux ordres, un rouge, l'autre bleu, aux couleurs de notre drapeau » (lettre du général de Gaulle au général Catroux).

Le bleu dans l'histoire dans l'histoire des couleurs.

Quand les différentes couleurs ont-elles été fabriquées ? Grâce à quelles techniques ? À quoi ont-elles été associées ? Sont-elles significatives et de quoi ? Bref, le champ des questionnements était vaste et l'histoire des couleurs à faire.

Les travaux ont commencé en France, comme souvent dans la recherche historique, avec les travaux de Michel Pastoureau (directeur de recherche émérite à l'École pratique des hautes études en sciences sociales). Ils ont été diffusés au grand public au début du XXI^e siècle, dans la collection Points éditée au Seuil, avec *Le bleu, histoire d'une couleur* (2002), puis *Le Vert, histoire d'une couleur*, enfin, *Le Rouge, histoire d'une couleur* (2016).

Quelques experts dans l'art des décorations et des médailles savaient qu'autrefois la Légion d'honneur et l'ordre du Mérite avaient été précédés au XVI^e siècle par l'ordre du Saint-Esprit (1578) avec un ruban bleu et par l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1693) avec un ruban rouge. Mais tout cela restait anecdotique et elliptique.

Les travaux des historiens révélèrent que la couleur bleue est tardivement entrée dans l'histoire, non pas dans la nature (le bleu du ciel, et de la mer, a toujours existé), mais dans l'histoire des hommes. Ainsi nos ancêtres du Paléolithique, du Néolithique, des Antiquités grecques et romaines et du haut Moyen Âge ne portaient pas de bleu et ne l'utilisaient pas dans leur espace de vie. Seuls, le blanc, le noir, le rouge, les ocres animaient le monde humain car ils étaient facilement élaborés à partir des éléments naturels environnants. Le rouge était symboliquement associé au pouvoir.

Le bleu commence tout juste à émerger à partir du XII^e siècle avec le temps du « blanc-manteau des cathédrales » et la maîtrise d'un certain nombre de plantes tinctoriales, comme la guède des teinturiers et

l'indigo qui permettent de colorer en bleu de multiples matériaux. Cette nouvelle possibilité technique enrichit d'autant la palette des couleurs utilisées : le bleu, le jaune et le vert font, dès lors, leur entrée. Et de plus, de nombreuses couleurs sont rattachées à des symboles. Le rouge continue d'être associé au prestige, à l'honneur, au pouvoir, alors que le bleu est amarré symboliquement à la Vierge Marie, à l'héraldique, à Saint Louis, au roi Arthur. Ces associations perdurent pendant tout le Moyen Âge, puis le noir connaît une valorisation exceptionnelle avec la Réforme qui l'associe au savoir et à la connaissance.

Il faut attendre le XVIII^e siècle et la maîtrise de nouvelles plantes tinctoriales lointaines et la fabrication de pigments d'origine chimique (comme le bleu de Prusse) pour que le bleu connaisse un véritable triomphe absolu. Non seulement les nuances se démultiplient, mais, de plus, cette couleur bénéficie d'un véritable enchaînement de nouvelles associations symboliques. Elle est associée à la théologie, au sacré, à l'héraldique des blasons, elle bénéficie de la préférence des peintres, de celle des philosophes des Lumières qui l'associent au progrès, aux libertés et aux rêves et utopies. Puis, le bleu est embarqué dans la symbolique identitaire en politique. Il avait déjà été associé aux armoiries royales dès le XII^e siècle, à la monarchie, puis à l'État absolutiste (XVII^e siècle), et de plus, à partir de la Révolution française, au blanc (couleur royale) et au rouge (pouvoir et Révolution) ; il fait partie intégrante de la cocarde tricolore (1793), puis du drapeau national (1794). Cette intégration du bleu dans le champ du politique ne fait que s'élargir à partir du XIX^e siècle, car le bleu devient la couleur de l'armée, le « bleu horizon » des uniformes de la guerre de 1914-1918 n'étant qu'un épisode popularisé. Puis, le bleu ne cesse de poursuivre son ascension, envahissant la sphère du politique, devenant la couleur du drapeau de

la Société des Nations, puis de l'Europe, puis de l'ONU. Tout se passe comme si le bleu devenait, au moins pour l'espace européen et nord-américain, le symbole d'un consensus de sérénité, de paix, de calme.

Ce rapide voyage dans l'histoire des couleurs met en lumière la tardive entrée du bleu dans la palette de l'histoire de l'Europe et de l'hémisphère nord, alors que le rouge, vieille couleur immémoriale, est associé depuis la nuit des temps au prestige et au pouvoir.

Le bleu, pour sa part, connaît une irrésistible ascension depuis le XII^e siècle avec une brusque accélération au XVIII^e siècle et un apogée avec la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle. Tout se passe comme si le bleu et le rouge, couleurs dominantes en Europe, avaient connu des trajectoires inversées.

Le choix du rouge feu par Napoléon I^{er} pour la Légion d'honneur, ne fait que reprendre une association millénaire du rouge avec l'honneur et le pouvoir. Le choix du bleu par le général Catroux et le général de Gaulle ne fait que confirmer une lente association de l'intégration du bleu dans les emblèmes associés à la France.

De toute manière, le bleu, particulièrement lorsqu'il porte le numéro 251 (normes colorimétriques), qu'il soit en ruban, en rosette, en cordon ou en plaque, mérite, quoi qu'il advienne, qu'on lui donne le meilleur de soi-même !

L'ACTUALITÉ DES ORDRES

- Notre section a initié un partenariat avec les ordres nationaux et ministériels représentés sur notre territoire. Dans cet esprit, nous avons signé une convention lors de notre assemblée générales du 17 septembre 2020.
- Objectif : mieux se connaître, partager nos actions communes pour favoriser le rayonnement de nos ordres.
- Pour illustrer notre objectif, nous avons une rubrique "Actualités des Ordres".
- La section mayennaise de l'Ordre du Mérite Agricole (AMOMA) présidée par Jean-Paul Goussin nous présente :

La Mayenne : un département discret avec une agriculture vivante.

Dans un département de 307 000 habitants, l'agriculture mayennaise est remarquable dans sa diversité et avec toutes les activités qui s'y rattachent. Elle a un rôle essentiel dans l'équilibre de notre société. Nourrir la population reste vital et il faut rendre hommage aux hommes et aux femmes qui par leurs connaissances et leurs compétences rendent toute leur noblesse à un métier de plus en plus exigeant et complexe.

S'appuyant sur les valeurs de travail et de responsabilité, les agriculteurs mayennais sont en permanence confrontés à de nombreux défis :

- Assurer une rentabilité économique de leur entreprise
- Moderniser les outils et les structures (50% sous forme sociétaire). Organiser le travail en commun (170 CUMA- 4 agriculteurs sur 5).
- Tenir compte de la transition énergétique et des sources d'énergie nouvelles
- Respecter les règles environnementales, avec une nature bien entretenue
- Faire face aux aléas climatiques
- Assurer la vitalité de l'espace rural
- Être en phase avec les nouvelles attentes du consommateur (bio, vente directe,...)

Ils doivent ainsi pouvoir vivre de leur métier et pour cela ils doivent affronter les débats sur les prix et la contractualisation qui compliquent et perturbent l'avenir de la profession.

Les capacités d'adaptation, les qualités d'entraide et de solidarité qui animent les agriculteurs de la Mayenne, malgré la conjoncture économique et sociale difficile, leur permettent de relever tous ces défis.

Les Mayennais sont fiers de leurs agriculteurs et ils ont bien raison. ■

Jean-Paul Goussin, Président de l'association mayennaise des membres du mérite agricole



L'agriculture occupe une place importante dans l'économie mayennaise, puisqu'elle emploie près de 8% de la population active totale du département (soit trois fois plus que la moyenne nationale). Avec 4500 exploitations principalement familiales, la Mayenne est un département d'élevage leader en productions animales : 2^e en viande bovine, 4^e en production laitière, 5^e en production porcine, 13^e en volailles. Il existe également de nombreuses exploitations qui ont développé la vente directe et l'agrotourisme. Cette activité d'élevage est à l'origine d'un important développement d'industries agro-alimentaires, avec plus de 6300 emplois salariés dans ce secteur. Plusieurs entreprises ont plus de 50 salariés : 4 entreprises laitières, 3 abattoirs de volailles, 2 abattoirs de porcs, 1 usine de charcuterie-salaison, avec des groupes de dimension européenne et internationale (Lactalis, Bel, LDC, Savencia, Terrena, Socopa...). Il faut noter également une importante activité d'élevage et d'entraînement de chevaux, avec 10 hippodromes dont 3 classés en première catégorie (Laval, Craon, Meslay-du-Maine) et des événements nationaux organisés avec le PMU. 2/3 de la surface agricole est dédiée à des productions fourragères. Les cultures de vente se développent : Blé, Orge, Maïs grain, Colza et l'agriculture biologique occupe désormais plus de 8% de la surface agricole utile, en forte progression ces dernières années. La qualité de la production mayennaise est largement connue, avec ses nombreux labels et produits fermiers. ■

L'ENGAGEMENT DE NOS MEMBRES

Mélanie PERRON reçue dans l'Ordre National des Mérites le 16 septembre 2021.



Mélanie PÉRON a créé l'Effet Papillon il y a 10 ans à Laval, à la suite des événements qu'elle a traversés en secteur stérile dans l'accompagnement de son compagnon, face au constat de manque de prise en charge de la douleur par des solutions complémentaires et non pharmacologique. L'Effet Papillon a développé **Bliss® Digital Therapeutics** (Bliss® DTx), une solution innovante, alternative non pharmacologique pour réduire la douleur et l'anxiété des patients, qui utilise le potentiel de l'image, de la musique et du son avec l'utilisation de la technologie de la réalité virtuelle. Cette solution est issue de 10 ans de recherche et la première étude clinique finalisée, comparant l'efficacité vis-à-vis du gaz hilarant, a été acceptée et présentée lors

Nicolas LANCELIN reçu dans l'Ordre National des Mérites le 5 novembre 2021.

Des terres de la Mayenne à Sydney ou à Palma de Majorque, le savoir-faire de la corderie Lancelin acquis à Ernée, fait le tour du monde depuis 1907. Depuis quatre générations, de Joseph à Nicolas, les Lancelin proposent des cordages pour l'industrie, le secteur de l'armement et surtout le nautisme hauturier ou non. La qualité des 12 000 références de produits conçus à Ernée est reconnue depuis plus de 115 ans. Pas moins de 80 kilomètres de cordage sont fabriqués par jour pour satisfaire une clientèle toujours plus variée plus exigeante, soutenue par un réseau motivé de près de 50 distributeurs répartis dans le monde entier.

Nicolas Lancelin, aujourd'hui le responsable de l'entreprise familiale, vient d'être promu dans l'ordre national du Mérite. Ému le jeune entrepreneur a pensé tout de suite à son grand-père, chevalier comme lui, dans les salons de la préfecture de Laval le 5 novembre dernier. Cartésien, amoureux de l'ordre dès son plus jeune âge, son père, Jean-Claude, avait remarqué ses qualités, le jeune garçon de huit ans ramassait déjà les bobines qui traînaient dans l'atelier pour les entreposer avec soin.

du congrès mondial d'oncologie 2021 (ASCO - Chicago). La thérapie numérique Bliss® est évaluée comme un médicament à travers des études cliniques robustes (phases 3 randomisées). Bliss® DTx contribue à changer significativement la prise en charge de la douleur dans les services hospitaliers, en EHPAD et en médecine de ville. La solution permet une prise en charge efficace de la douleur, pour tous en tout lieu et à tout moment, avec un impact significatif et positif sur l'usage de produits pharmacologiques qu'elle complète ou auxquels elle se substitue, avec un coût économique réduit. Elle est utilisable facilement par l'ensemble des personnels soignants médecins et infirmiers pour les patients, mobilisable partout sans infrastructure particulière, plus éthique, et plus écologique que la majorité des produits utilisés à aujourd'hui. Plus de 100 000 patients ont bénéficié de Bliss pour traiter leurs douleurs depuis 2018.

C'est le Pr Norbert Ifrah (Président de l'Institut National du Cancer) qui a remis la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Mélanie Péron (promotion du 1^{er} janvier 2021). ▀

www.bliss-solution.com

<https://www.linkedin.com/company/bliss-solution/>



Mais n'est pas cordier qui veut.

Sentir la fibre du bout des doigts pour que la main façonne le chanvre s'apprend et se transmet par le travail quotidien, jamais répétitif. Savoir anticiper et aller au-devant des besoins des clients par une saine écoute, est le lot quotidien du chef d'entreprise. Enfin, diriger une équipe de passionnés en s'appuyant sur les qualités de son conjoint qui sait en toutes circonstances assurer l'équilibre d'une affaire familiale et la vie de famille, telles sont les qualités exigées pour que perdure un artisanat qui a su s'adapter au monde d'aujourd'hui.

Nicolas Lancelin a été élu Mayennais de l'année par les Clubs Rotary de la Mayenne. Ce prix a pour objectif de distinguer les personnes qui au cours de l'année ont le plus contribué à faire rayonner la Mayenne en dehors du département. ▀

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

6 décembre 2021

L'OUEST DE L'ANMONM 2021

Avec plaisir, les sections du Grand Ouest se sont retrouvés à Angers, pour notre désormais traditionnelle rencontre intersections initiée par la présidente du Morbihan **Anne-Marie DURO**.

Nous avons été accueillis par **Hervé OZO** président de la section et l'équipe du Maine-et-Loire.

Notre président national nous a fait l'honneur de participer à nos travaux soulignant l'importance de la dynamique de l'Ouest, qui s'inscrit dans un esprit de grande convivialité et de partage des bonnes pratiques. Chacune des sections a présenté les actions originales conduites et notre département a pu mettre en avant nos actions initiées au cours de l'année 2021 et les perspectives pour l'année 2022.



La rédaction de notre guide des cérémonies à l'attention des jeunes sapeurs-pompiers a particulièrement retenu l'attention ainsi que nos chroniques radio, témoignages de nos compagnons. Ainsi avec nos spécificités, nous avons les uns et les autres décliné la feuille de route de l'ANMONM en définissant deux à trois priorités telles que notre section de la Mayenne l'a réalisé autour de deux axes : rayonnement dans la cité et communication auprès des jeunes générations. La richesse de ces rencontres réside, outre le partage des idées, dans la convivialité créée et le plaisir de travailler ensemble. Rendez-vous est pris à l'automne 2022 dans les Côtes-d'Armor pour la prochaine rencontre intersections. ▶

18 novembre 2021

REMISE DU PRIX DU BÉNÉVOLAT 2021



La section de la Mayenne a souhaité attribuer le prix du bénévolat 2021 à **Mathieu ALEXELINE**. Mathieu, accompagné par la Mission Locale, est particulièrement méritant.

Il est engagé depuis plus de 15 ans dans de nombreuses associations alors qu'il n'est âgé que de 24 ans. Passionné d'échecs, formé par son professeur du collège Jules Renard, Mathieu a souhaité lui-même former les élèves au championnat scolaire avec l'objectif de leur démontrer

que le parcours n'est pas forcément rectiligne mais qu'on peut réussir : Ayant des difficultés d'élocution Mathieu est reconnu travailleur handicapé. Bénévole au cercle des échecs de Laval, il a progressivement pris des responsabilités pour devenir le président de 2018 à 2020 puis être arbitre au niveau fédéral. Ayant le souci permanent de l'intérêt général et de l'aide à chacun Mathieu est investi auprès de l'association Redfox Gaming, pour la bonne pratique des jeux vidéo, et l'accompagnement au sport électronique. Avec un tel parcours, Il était bien légitime que notre association le reconnaisse, et mettre dans la lumière un jeune homme au parcours exemplaire. ▶

18 novembre 2021

CONFÉRENCE EN PARTENARIAT AVEC NOS AMIS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons reçu **Roland NADAUS**, qui se définit, en tant que poète, pamphlétaire, auteur de nombreux ouvrages, mais également homme politique, bâtisseur de Saint-Quentin-en-Yvelines, son parcours témoigne de la richesse de ses engagements. Le thème : « **De la nature et de ses poètes** ». Notre conférencier nous a fait découvrir une conférence inédite, source de réflexion. En duo poétique avec son épouse, Roland Nadaus nous a invités à une balade dans le temps. Notre histoire s'inscrit dans le temps long : depuis des siècles les hommes ont

chanté la nature, il nous a livré une anthologie de la nature telle que les poètes l'ont louée. François d'Assise, dans son cantique de la création en est l'exemple vivant. En clin d'œil Roland Nadaus a évoqué le bocage Mayenne et à travers l'eau : l'eau d'un lieu de rêve. Un grand moment vécu. ▶



11 novembre 2021

COMMÉMORATION

La classe défense met à l'honneur deux soldats de la Grande Guerre.

Dans le cadre d'un module intitulé « la 1re guerre mondiale et le devoir de mémoire », les 24 élèves de la Classe Défense et Sécurité Globales du collège d'Ambrières-Les-Vallées ont effectué des recherches sur une tombe contenant deux soldats de la 1ère Guerre mondiale au cimetière d'Ambrières les Vallées. Ils ont organisé une cérémonie originale le jeudi 18 novembre afin d'honorer ces hommes « morts pour la France ». ▶



17 septembre 2021

AG VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 À LA PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

Monsieur le Préfet de la Mayenne a accueilli notre assemblée générale le 17 septembre dernier.

Nous avons souhaité mettre à l'honneur les lycéens du Lycée Gaston Lesnard pour leur engagement et leur projet « Bâtissons ensemble avec nos différences », ont également été associés les lycéens du lycée d'Avesnières qui ont réalisé le guide des cérémonies à l'attention des jeunes sapeurs pompiers.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir le président national Michel LEBON pour la troisième année consécutive : occasion de lui exprimer nos chaleureux remerciements pour son engagement au rayonnement de notre ordre, son mandat se terminant en octobre 2021.

À l'issue de l'Assemblée Générale, Cyril Daydé directeur départemental des archives de la Mayenne a fait une conférence particulièrement appréciée sur l'histoire de notre département. ▶



UN NOUVEAU PRÉSIDENT NATIONAL

Patrick SANDEVOIR a été élu Président national de notre association le 2 octobre 2021.

Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations pour son engagement au rayonnement de notre association et la communication auprès des jeunes générations.

NOS ENGAGEMENTS 2021 & 2022



Assemblée Générale



Visite du Musée Groupe Gruau

NOS ACTIONS 2021

- Mise en œuvre de la Chaine HERVE : Chaine de Solidarité envers nos compagnons âgés et isolés.
- Chroniques Radio : témoignages du parcours des Compagnons.
- Remise du Prix du Bénévolat à Mathieu Alexeline, jeune de la Mission Locale de la Mayenne.
- Engagement à la création de l'association « les cadets de la gendarmerie » : l'ANMONM 53 est membre fondateur, membre de droit.
- Assemblée Générale 17 septembre 2021 avec notre président national et la conférence du directeur des archives départementales, Cyril Daidé, sur la naissance de notre département.
- Visite du Musée Groupe Gruau : « L'Aventure » par notre compagnon Patrick Gruau : Mardi 19 Octobre 2021
- Conférence Annuelle ANMONM/SMLH : jeudi 18 Novembre 2021 : Roland Nadaus : La Nature dans l'histoire de la Poésie française. Le bocage mayennais ▶



NOS PROJETS 2022

- Assemblée Générale à la préfecture jeudi 17 mars 2022.
- Remise officielle des brevets à la préfecture avec nos amis de Légion d'honneur.
- Notre déjeuner de printemps : c'est une première.
- La remise de prix du bénévolat.
- Conférence annuelle ANMONM 53 / SMLH 53.
- Signature d'une convention de partenariat entre l'ANMONM 53 et la Mission Locale de la Mayenne. ▶

LE COMITÉ

Françoise AUVINET

Présidente

Gilbert PROD'HOMME

Président honoraire

Michel LIEBERT

Vice-président Nord

Sophie GEISSLER

Vice-présidente Centre

Joseph CHAINEAU

Vice-président Sud

Jean- Luc ALLUARD

Secrétaire

Louis Gérard LECHAT

Trésorier

LES COMMISSIONS

Communication et Informatique

Jean Luc ALLUARD

Réalisation newsletter

Création site internet de la section
mayennaise

Développement et protocole

Michel LIEBERT

Partenariat avec comité médailles
jeunesse et sports

Conventions avec les associations civiques et
patriotiques locales

Organisation des cérémonies

Prix et Animation

Hervé GEROLAMI

Attribution prix du civisme et du bénévolat

Organisation de conférences

Partenariats

Loïc de POIX

Interventions auprès des classes Défense

Création de la chaîne de solidarité Hervé

Porte Drapeau

Michel COSME

Porte Drapeau adjoint

Albert TOQUER



LES MEMBRES

**Maddy Arthuis - Thérèse Bouron - Guy Henri de Landevoisin - André Mesnard - Sylvie Letendre -
Bernard Leclerc - Louis Mortier - Nathalie Planchais - Jacques Perrin - Georgette Rousselet -
Stéphane Tourtelier**

Ils nous ont rejoints

Bernard LECLERC

Philippe ALIN

Catherine MOREAU

Christophe LAMBERT

Bruno BOUYGUES

Georgette ROUSSELET

Eric AVDEEW

Mélanie PERON

Eric FLAMBARD

Nicolas LANCELIN

Samuel GESRET

Michel BOISDRON

Claude JOLY

Nos peines :

Jean GUEGUEN

Gaston NAIL

Georges BRAULT

Daniel VERSCHEURE

Jacques BARTIER

Ange LE COZ

Jacques CARLIER

Jeanne CHESNEL

Pierre ROBERT

Jean FRACHET

Jean LECORNU



Revue de l'ANMONM53

à destination des membres de la section de l'Ordre National du Mérite de la MAYENNE

Directrice de la publication : Françoise AUVINET - 06.11.97.04.41 - francoise.auvinet@yahoo.fr

Comité de rédaction : Françoise AUVINET, Jean-Luc ALLUARD, Michel LIEBERT, Hervé GEROLAMI,

Conception - rédaction : Jean-Luc ALLUARD

La revue de l'ANMONM 53 est éditée par la section ANMONM de la Mayenne,
14 rue des Fossés 53000 LAVAL

www.anmonm.org/sections/053_-_mayenne